RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-2109 du 28/10/2026

Arrêté du 27 octobre 2026

ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS DES EMPLOIS DE DIRECTION

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte classement dans des emplois de direction.

Date d'application : 01/11/2026 et 16/11/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS DES EMPLOIS DE DIRECTION.....3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

A R R Ê T É

portant classement dans des emplois de direction

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2020 modifié fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 modifié pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2026 portant nomination dans des emplois de direction de la direction générale des finances publiques ;

Vu la demande des intéressés,

ARRÊTE :

Article 1er

Les cadres dont les noms suivent sont détachés et classés dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques à compter de la date et selon les modalités indiquées ci-après :

Situation antérieure					**Classement dans l'emploi de direction**						
Nom	Prénom	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Date d'effet de la nouvelle occurrence	Grade administratif	Niveau	Groupe SE	Échelon	Indice majoré	Ancienneté conservée
LEPAGE	Etienne	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade d'administrateur hors classe (niveau 4 – groupe 7)	14e	1244	01/11/2026	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade d'administrateur hors classe	III	VI	14e	1244	01/01/2026
FAGUET	Frédéric	Administrateur hors classe	12e	1169	16/11/2026	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade d'administrateur hors classe	III	VI	12e	1169	01/01/2026
GUYOT	Isabelle	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade administrateur hors classe (niveau 4 – groupe 7)	10e	1084	16/11.2026	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade d'administrateur hors classe	IV	VII	10e	1084	21/09/2025

Article 2

L'éligibilité de la prise en charge des frais de changement de résidence des cadres concernés, doit être appréciée selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 pré-cité.

Article 3

Les intéressés disposent d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de la notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 27/10/2026
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATEUR HORS CLASSE
ADJOINT DE LA DÉLÉGUÉE A L'ENCADREMENT
SUPÉRIEUR ET TALENTS

MAXIME COUTEAU

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier, Directrice générale

ISSN 2268-0756